



Conseil Communautaire du 13 février 2024

Délibération 2024-29

Thème :
Institution et Vie
Politique

Objet :
Chambre Régionale
des Comptes : Rapport
d'observations
définitives/ société
publique locale Eau
Services Haute
Durance

Pôle :
Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 7

Le 13 février 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 7 février 2024, en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Richard NUSSBAUM, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON

Étaient représentés :

Claire BARNEOUD donnant pouvoir à Marine MICHEL,
Emilie DESMOULINS GENOUX donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI,
Christian JULLIEN donnant pouvoir à André MARTIN,
Annie ASTIER-CONVERSEZ donnant pouvoir à Muriel PAYAN,
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,
Claudine CHRETIEN donnant pouvoir à Thierry AIMARD,
Nicolas GALLIANO donnant pouvoir à Catherine BLANCHARD

Absents excusés :

Francine DAERDEN, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD, Eric PEYTHIEU

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU l'article L. 243-6 du Code des juridictions financières ;

CONSIDÉRANT le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des

Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique de l'eau Eau Services Haute Durance, annexé à la présente ;

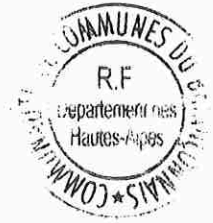
Le Conseil Communautaire :

- Débat du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale Eau Services Haute Durance, annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



19 FEV. 2024

Date de publication :

Date de Transmission en Préfecture : 19 FEV. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



L'annexe est consultable auprès du service accueil de la Communauté de Communes du Briançonnais :

Les Cordeliers
1 rue Aspirant JAN
05100 Briançon.